



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport de l'Atelier sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales

(Brême, Allemagne, 28-30 septembre 2018)

I. Introduction

1. Avec le soutien du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, la Fédération internationale d'astronautique (FIA) a organisé l'Atelier sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales. L'Atelier s'est tenu à Brême (Allemagne) du 28 au 30 septembre 2018, en marge du soixante-neuvième Congrès international d'astronautique, et a été accueilli par le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité. L'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Institut allemand de recherches et d'essais aérospatiaux (DLR) ont également contribué à l'organisation de cet Atelier.
2. L'Atelier était le vingt-sixième d'une série d'ateliers organisés conjointement par la FIA et le Bureau des affaires spatiales depuis 1991, portant sur un thème différent chaque année. Il visait à mettre en lumière la façon dont les techniques spatiales soutiennent deux des trois piliers du développement durable, à savoir le pilier social et le pilier économique.
3. Dans sa résolution [70/224](#), l'Assemblée générale a rappelé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 admettait que la mise en œuvre du développement durable supposait la participation active du secteur public comme du secteur privé et que la participation active du secteur privé pouvait contribuer au développement durable.
4. Les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles démontrent l'ampleur et l'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'appuie sur les trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental.
5. À sa soixantième session, tenue à Vienne en juin 2017, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a approuvé la position selon laquelle le Bureau des affaires spatiales devrait coopérer davantage avec les entreprises et les entités du secteur privé pour qu'elles apportent un appui et une contribution à ses travaux dans leur ensemble.
6. Compte tenu de ce mandat, le thème de l'Atelier de cette année sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales était « Industrie, innovation et

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 5 février 2019.



infrastructure au service du développement ». L'Atelier a permis de faire la démonstration de certaines capacités des entreprises et visait à renforcer les capacités à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications.

7. Les participants ont présenté un large éventail d'activités spatiales à l'appui du développement économique et social durable, principalement dans les pays en développement. Tous les participants ont été encouragés à mettre en commun leurs expériences et à examiner les possibilités d'une meilleure coopération. Les discussions ont été l'occasion d'un dialogue direct entre les experts des techniques spatiales, les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques, les représentants des milieux universitaires et du secteur privé tant des pays en développement que des pays industrialisés.

8. Le présent rapport expose l'historique, les objectifs et le programme de l'Atelier et résume les observations et les recommandations formulées par les participants. Il a été établi à l'intention du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique, qui en seront saisis respectivement à leurs soixante-deuxième et cinquante-sixième sessions, en 2019.

A. Contexte et objectifs

9. L'objectif de développement durable 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) du Programme 2030 vise à renforcer les partenariats mondiaux pour atteindre les objectifs ambitieux du Programme 2030, en rassemblant les gouvernements nationaux, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et les autres acteurs. L'objectif 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) porte sur trois aspects importants du développement durable: l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. L'infrastructure fournit les installations matérielles de base essentielles aux entreprises et à la société ; l'industrialisation stimule la croissance économique et la création d'emplois, réduisant ainsi l'inégalité des revenus ; et l'innovation élargit les capacités technologiques des secteurs industriels et conduit au développement de nouvelles compétences. Malgré les avancées réalisées dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire pour accélérer les progrès. Toutes les parties prenantes devront recentrer et intensifier leurs efforts sur les domaines où les progrès sont lents. On trouvera des informations sur les progrès accomplis en 2018 en vue de la réalisation des objectifs de développement durable à l'adresse : sustainabledevelopment.un.org.

10. En conséquence, l'Atelier, qui était axé sur les objectifs 9 et 17, a encouragé la mise au point, le transfert et la diffusion de techniques, de données et d'applications spatiales, ainsi que l'utilisation et le renforcement des infrastructures spatiales par les pays en développement, grâce à des discussions sur les sciences, les techniques et les applications spatiales au service du développement économique, social et environnemental.

11. Une attention particulière a été accordée au rôle des industries en tant qu'acteurs clefs de l'innovation et de la mise en place des infrastructures nécessaires aux fins du développement durable. L'Atelier a également servi de cadre de discussion, permettant aux dirigeants du secteur spatial de mettre en commun leurs expériences et aux responsables gouvernementaux et aux représentants des start-ups et nouvelles entreprises du secteur spatial des pays en développement de nouer des contacts.

12. Les principaux objectifs de l'Atelier étaient les suivants :

a) Informer le public sur la façon dont l'exploration et l'innovation spatiales peuvent susciter de nouveaux partenariats et contribuer au développement de capacités permettant de relever les défis mondiaux ;

b) Examiner les applications spatiales au profit des pays en développement et, en particulier, de l'Afrique ;

c) Favoriser le dialogue entre les représentants de l'industrie spatiale et du secteur public ;

d) Mettre en commun les expériences des start-ups et des nouvelles entreprises dans le domaine spatial, en particulier des pays en développement ;

e) Examiner le rôle de l'industrie spatiale pour le développement et sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 9 et 17 ;

f) Réunir les décideurs et les responsables de l'élaboration des politiques ainsi que les milieux universitaires et de la recherche pour favoriser l'intégration des solutions spatiales dans les processus de décision et d'élaboration des politiques.

13. Compte tenu du rôle accru que joue le secteur privé en matière d'accès aux services spatiaux, une meilleure coopération avec l'industrie spatiale pourrait accroître les chances des pays en développement d'accéder aux techniques et aux services spatiaux. L'Atelier a donné des informations sur les domaines de coopération possibles, compte tenu des besoins des pays en développement et a notamment proposé les mesures suivantes :

a) Proposer des mesures pour progresser dans la définition de projets pilotes susceptibles de favoriser la collaboration ;

b) Promouvoir la collaboration en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional et international ;

c) Examiner le rôle de l'industrie spatiale en ce qui concerne la coopération en matière d'utilisation de l'espace au service de la santé dans le monde ;

d) Examiner le rôle de l'industrie spatiale dans la mise au point de techniques et d'applications spatiales résilientes.

B. Participation

14. La sélection des participants et les préparatifs de l'Atelier ont été effectués par les organisateurs locaux en coopération avec un comité de programme composé d'experts internationaux. Les participants ont été sélectionnés sur la base de la pertinence de leur formation, y compris leur expérience en matière de développement, de promotion et d'exploitation des techniques, des données et des applications spatiales.

15. Plus de 75 personnes ont assisté à cet Atelier, dont 37 % de femmes. Les 27 États Membres suivants étaient représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, Éthiopie, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Maurice, Népal, Nigéria, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Tunisie et Turquie.

II. Résumé du programme

16. Le programme de l'Atelier a été établi par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec un comité de programme international composé de membres de la FIA, de la DLR, de l'ESA, du Comité de liaison avec les organisations internationales et les pays en développement, de l'Institut international de droit spatial et de Eurisy. Le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité a apporté un appui, en sa qualité de comité organisateur local. Divers sites Web et médias sociaux ont assuré la promotion de l'Atelier.

17. L'Atelier comprenait une cérémonie de bienvenue et une table ronde de haut niveau sur le rôle de l'industrie spatiale, ainsi que cinq séances plénières et trois séances en petits groupes.

18. Les cinq séances plénières visaient des aspects particuliers des avantages socioéconomiques tirés de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures au service du développement, à savoir l'espace au service du développement socioéconomique ; les applications spatiales pour les pays en développement ; la mise en commun des expériences des entreprises du secteur spatial, des start-ups et des nouvelles entreprises de pays en développement; les entreprises du secteur spatial à l'appui de certains objectifs de développement durable; ainsi qu'une séance plénière spéciale sur l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité mise en œuvre par le Bureau des affaires spatiales. Trois séances en petits groupes ont été organisées en parallèle sur des sujets spécifiques pour que les participants puissent contribuer aux objectifs de l'Atelier.

19. Les sections ci-après présentent un résumé des séances plénières et des séances en petits groupes. Les observations et recommandations formulées au cours de l'Atelier figurent à la section III du présent document.

A. L'espace au service du développement socioéconomique

20. Les participants à la séance sur l'espace au service du développement socioéconomique ont été encouragés à présenter leurs vues et à donner des exemples de programmes d'applications spatiales favorisant le développement socioéconomique dans leurs pays et régions. Lors du discours liminaire, des informations de fond pertinentes ont été présentées et les objectifs de l'Atelier ont été soulignés.

21. Des présentations ont été faites sur les activités régionales. Des participants du Bhoutan, de Colombie, d'Éthiopie et de Serbie ont montré l'intérêt des activités spatiales pour leurs pays respectifs et la façon dont l'espace avait contribué et continuait de contribuer au développement socioéconomique de leur pays.

22. À la fin de la séance, le Président du Conseil d'administration de la DLR a prononcé un discours axé sur diverses applications mises au point par la DLR, qui offraient des avantages socioéconomiques et contribuait au Programme 2030, au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et à l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

B. Applications spatiales au service des pays en développement, en particulier en Afrique

23. L'espace est un domaine dans lequel les progrès peuvent être très rapides, notamment en ce qui concerne les applications et les services, ce qui présente un défi particulier pour les pays en développement, où des efforts de renforcement des capacités sont continuellement nécessaires pour faire face à l'évolution de la situation de manière durable.

24. La séance consacrée aux applications spatiales au service des pays en développement était axée sur l'expérience et les besoins des pays qui commençaient à utiliser l'espace aux fins du développement, sur les efforts visant à relever les défis rencontrés et sur les solutions proposées pour y parvenir.

25. Les présentations ont porté sur trois thèmes : l'utilisation de l'espace pour la détection des microplastiques, liée à l'objectif 14 de développement durable (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) ; les innovations concernant les systèmes d'urgence et d'alerte rapide du Mexique, liées à l'objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous

toutes ses formes partout dans le monde) ; et l'utilisation des techniques spatiales pour faire face aux changements climatiques, en lien avec l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). Elles ont montré les incidences que l'espace pouvaient avoir sur le développement socioéconomique.

C. Mise en commun des expériences des industries spatiales, des start-ups et des nouvelles entreprises des pays en développement

26. La troisième séance avait pour objet d'échanger des idées en matière d'innovations et d'infrastructures spatiales, ainsi que de faire part des expériences réussies et des tendances technologiques, au profit des start-ups et des nouvelles entreprises des pays en développement, afin de tirer les leçons des difficultés rencontrées et de mettre à profit les enseignements.

27. Des présentations ont été faites sur l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les participants ont décrit comment les activités spatiales avaient conduit à la création de start-ups et de nouveaux programmes éducatifs et installations de recherche. L'Agence spatiale kenyane a décrit les liens entre le programme spatial kenyan et les entreprises du pays visant à dégager des avantages socioéconomiques.

D. Les entreprises du secteur spatial à l'appui des objectifs de développement durable

28. La quatrième séance était axée sur la manière dont les investissements dans l'industrie spatiale et les infrastructures de soutien créées par les acteurs publics et privés pourraient apporter des avantages à long terme à la société. On s'est intéressé en particulier à la manière dont l'espace pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif 9 du développement durable et dont les gouvernements, les membres de la société civile, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs pourraient utiliser l'espace pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

29. La réalisation de l'objectif 9 dépend du progrès technique, qui est crucial pour trouver des solutions durables aux défis économiques et environnementaux. Les techniques spatiales sont essentielles pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030, et une analyse a été présentée sur la façon dont les investissements dans les techniques spatiales contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable.

30. Au cours de la séance, des présentations ont été faites sur un large éventail d'initiatives des Nations Unies, du secteur public, des milieux universitaires et de l'industrie spatiale contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont porté sur les thèmes suivants : le catalogue des activités de l'ESA contribuant à la réalisation des objectifs ; l'utilisation des satellites météorologiques et radar ; l'éducation et le recours à des plateformes éducatives en tant qu'agents de transformation, à l'appui de l'objectif 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ; les initiatives privées ; et la rationalisation de toutes les activités spatiales dans le cadre d'un partenariat mondial visant à accroître les avantages socioéconomiques. Après les présentations, le Président de l'Institut international de droit spatial a prononcé un discours principal sur l'utilisation de l'espace et les problèmes juridiques.

E. Améliorer l'accès aux techniques et aux données d'observation de la Terre pour en tirer des avantages socioéconomiques

31. Une séance en petits groupes portait sur la façon dont l'amélioration de l'accès à l'observation de la Terre favorisait l'innovation et permettait le développement d'applications axées sur les données dans un plus grand nombre de pays et de secteurs. Les participants à la séance se sont également penchés sur les avantages de l'observation de la Terre et les obstacles rencontrés, ainsi que sur les moyens efficaces d'améliorer l'accès.

32. Des représentants d'agences spatiales, de l'industrie et du monde universitaire ont participé à la séance. Un modérateur a animé la discussion, qui était axée sur trois thèmes principaux : les données gratuites ; les données commerciales et CubeSats ; et les avantages, les obstacles et les moyens d'améliorer l'accès à ces ressources.

F. Programmes visant à aider les pays en développement en leur fournissant des services consultatifs techniques et un appui au renforcement des capacités pour les aider à développer des applications spatiales

33. Les services consultatifs techniques fournissent un appui aux pays pour les aider à relever les défis et tirer parti des techniques, des données et des applications spatiales existantes. Associés à des activités de renforcement des capacités, ils peuvent contribuer à développer les connaissances spécialisées nécessaires à l'échelle nationale pour que les pays puissent tirer pleinement parti des techniques et des applications spatiales.

34. La séance, qui a réuni des participants provenant principalement d'organisations gouvernementales et du secteur spatial, a débuté par une brève présentation sur une mission consultative technique réussie du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), suivie de quelques questions. Les participants ont ensuite débattu de la nécessité d'élargir les services consultatifs techniques de UN-SPIDER et cerné les domaines thématiques particuliers qui bénéficieraient le plus de ce type d'appui. Les services consultatifs techniques seraient toutefois plus efficaces si les pays développés pouvaient apporter des solutions aux problèmes mis en évidence par les missions ou appuyer la mise en œuvre de ces solutions.

G. Investissements dans le secteur spatial et incidences socioéconomiques : sensibilisation des décideurs pour encourager les investissements dans le secteur spatial

35. De plus en plus d'entités du secteur privé participent aux activités spatiales. Les nouvelles start-ups dans ce domaine cherchent des moyens novateurs de perfectionner et d'utiliser les techniques, les données et les infrastructures spatiales. Cette séance en petits groupes a examiné la manière dont les start-ups pourraient structurer la prestation de leurs services et leurs stratégies générales à des fins de collecte de fonds, en vue de tirer parti des leçons apprises par les participants.

36. Les participants provenaient de l'industrie, d'agences spatiales, d'universités, d'organisations gouvernementales et d'un groupe de nouveaux responsables du secteur spatial sélectionnés par la FIA. L'animateur a dirigé la discussion à l'aide de questions participatives portant sur des sujets liés au besoin d'investissements publics, à la prestation de services et à la façon de communiquer avec les décideurs.

H. Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité

37. Depuis 1957, le nombre de pays ayant des activités spatiales n'a cessé d'augmenter, selon le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, tenu par le Bureau des affaires spatiales. Au moment de la rédaction du présent rapport, 77 États Membres avaient immatriculé des objets lancés dans l'espace. Le Bureau, par ses initiatives, s'emploie à combler le fossé spatial – l'écart entre les pays qui ont des capacités spatiales et ceux qui n'en ont pas.

38. Cette séance plénière spéciale était consacrée à l'une de ces initiatives, l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, qui offre notamment aux États Membres la possibilité de lancer leurs premiers satellites dans l'espace grâce à l'initiative conjointe KiboCUBE du Bureau des affaires spatiales et de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA). Un exemple récent est le déploiement du nanosatellite kenyan IKUNSPF le 11 mai 2018.

39. Dans le cadre de l'Initiative, des entités de pays en développement ont mené des expériences dans des conditions de microgravité, grâce à l'accord conclu entre le Bureau et le Centre des technologies spatiales appliquées et de la microgravité. Il a également été noté que la coopération entre l'ONU et la Chine concernant l'utilisation de la station spatiale chinoise offrait aux États Membres la possibilité de proposer des expériences en vol à bord de la station spatiale chinoise, grâce à un accord entre le Bureau et l'Agence spatiale chinoise.

40. Les institutions participant à l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, y compris les lauréats des premier et troisième cycles de KiboCUBE et l'un des lauréats du programme de bourses DropTES (Drop Tower Experiment Series), ont présenté leurs expériences. Des présentations ont été faites sur les nouvelles activités de l'Initiative qui seront bientôt disponibles.

I. Débat de haut niveau

41. Le débat de haut niveau s'est concentré sur le thème général de l'Atelier (« Industrie, innovation et infrastructure au service du développement ») et des présentations ont été faites par la Directrice du Bureau des affaires spatiales, le Président du Conseil exécutif de la DLR, le Directeur général de l'ESA, le Chef du Service du gouvernement numérique de la Division des institutions publiques et du gouvernement numérique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

42. Les intervenants ont présenté une vision prospective des technologies de base et de la manière dont elles pourraient être utilisées pour développer et enrichir de nouvelles applications. Ils ont insisté sur la manière dont les applications pourraient être mises au point pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et suivre les progrès accomplis dans ce sens, et à cet égard, les nouvelles applications pourraient être classées en fonction des objectifs auxquels elles contribuent. Il a été noté que les agences spatiales avaient commencé à classer par catégories les programmes et projets qui contribuaient au Programme 2030.

III. Observations et recommandations

A. Observations

43. En ce qui concerne l'utilisation de l'espace, on est passé des initiatives émanant du secteur public à celles émanant du secteur privé. Cette transition a été soutenue par la reconnaissance, par les gouvernements, du rôle du secteur privé, qui continue de créer de la valeur pour la société.

44. Il a été noté que certains pays n'avaient ni les capacités, ni l'infrastructure nécessaires pour soutenir la création d'une industrie spatiale durable et qu'ils comptaient sur les entreprises étrangères pour satisfaire leurs besoins. Toutefois, cette situation pourrait changer, grâce à des politiques de données libres et ouvertes, à des cubes de données ouverts et à l'utilisation des services en nuage, qui réduisent les barrières technologiques à l'entrée et encouragent ainsi l'esprit d'entreprise.

45. On s'est félicité des efforts déployés par le Bureau pour négocier des partenariats avec l'industrie et le secteur privé, conformément à ce qui avait été décidé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa sixième session. Ces efforts ont permis aux États Membres d'accéder à des compétences spécialisées sur les derniers développements en matière d'applications commerciales, ce qui a ouvert de nouvelles perspectives de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace.

46. La création d'infrastructures doit s'appuyer sur une stratégie de renforcement durable des capacités. Le modèle de services consultatifs techniques utilisé par UN-SPIDER était considéré comme un outil fondamental pour le renforcement des capacités, car il recensait les besoins et proposait des pratiques optimales, exposait les enseignements tirés et recommandait des solutions possibles.

47. Il a été noté que l'industrie bénéficiait des efforts de renforcement des capacités, ce qui permettrait de sensibiliser davantage les utilisateurs finals, en particulier au niveau institutionnel, qui pourraient ainsi mieux comprendre les solutions disponibles pour résoudre des problèmes particuliers. Les initiatives faisant intervenir des catalogues ou des recueils de solutions spatiales étaient considérées comme des points de départ essentiels.

48. Les programmes mondiaux, y compris le Programme 2030, offraient un ensemble d'indicateurs qui permettaient de mesurer les progrès, ce dont l'industrie pourrait tenir compte pour élaborer des solutions. Par ailleurs, l'industrie pouvait consulter les programmes mondiaux pour obtenir une description des besoins et élaborer des solutions, afin de mobiliser des fonds.

49. Il a été noté que l'espace ne devait pas être considéré comme un domaine isolé. L'intégration de différentes technologies était indispensable au développement de certaines solutions. Les projets de démonstration mis en œuvre ont montré la pertinence de la solution pour obtenir les résultats souhaités. Les utilisateurs qui souhaitent participer à l'élaboration de projets dans le cadre d'essais et de validation pourraient aussi tirer parti des résultats finaux du projet de démonstration.

50. L'industrie devait explorer diverses sources de financement, y compris les financements de sources gouvernementales, le capital-risque, le financement à la demande et les partenariats public-privé. Les investissements gouvernementaux devaient encourager les demandes présentant un profil de risque plus élevé et moins susceptibles de générer des rendements immédiats, tandis que d'autres investisseurs étaient enclins à financer des activités présentant un risque moindre et un taux de rendement plus élevé.

51. Les participants se sont félicités des activités du Bureau visant à offrir des possibilités de déployer et de tester l'infrastructure dans l'espace. Il a été recommandé d'accroître les possibilités de déploiement des CubeSats, qui étaient considérés comme un point de départ permettant aux pays en développement de renforcer leurs capacités à mettre en œuvre leurs propres programmes spatiaux. Toutefois, pour être efficace, un programme spatial devait servir les priorités nationales tout en conservant les connaissances acquises.

52. Il a été noté que la conception des CubeSats, comme celle de tout autre objet lancé dans l'espace, devait tenir compte de l'importance de l'immatriculation des objets et des Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux, afin d'assurer la viabilité des activités spatiales.

B. Recommandations

53. Les recommandations formulées au cours de l'Atelier, qui ont été regroupées pour éliminer les chevauchements, sont les suivantes :

a) Les pays non membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'ont souvent pas accès au forum de discussion qu'offre le Comité pour échanger des idées sur les questions spatiales. Bien qu'il soit reconnu que les activités du Bureau sont également organisées dans des pays qui ne sont pas membres du Comité, les participants encouragent le Bureau à poursuivre ces activités, en particulier sur le continent africain ;

b) Il est essentiel de connecter les utilisateurs finaux, les décideurs et les fournisseurs de solutions spatiales. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Bureau à cet égard, il est recommandé que, dans l'organisation des activités futures de renforcement des capacités, le Bureau fasse des efforts supplémentaires dans ce sens ;

c) Les services consultatifs techniques possèdent un énorme potentiel. S'agissant de l'expérience que le Bureau avait accumulée en fournissant une assistance pour l'ensemble du cycle de gestion des catastrophes pendant les missions techniques consultatives de UN-SPIDER, il a été recommandé que cette expérience soit étendue à d'autres domaines liés à l'espace ;

d) Pour aider les utilisateurs à comprendre les capacités qu'offre l'espace à l'appui des programmes mondiaux, il est recommandé de créer des catalogues de solutions. Le Bureau pourrait servir de passerelle pour les différents catalogues et de point d'entrée unique pour les utilisateurs finaux ;

e) Pour étendre les avantages des données d'observation de la Terre, il est recommandé d'encourager les États Membres à rendre leurs données d'observation de la Terre librement accessibles au public ;

f) Étant donné que certains pays ne savent pas comment l'espace peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et compte tenu des activités menées à cet égard par le Bureau, il est recommandé que ce dernier poursuive ses efforts de sensibilisation à ce sujet ;

g) Il est également recommandé que le Bureau continue de collaborer avec l'industrie spatiale et le secteur privé sur divers aspects de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace. L'objectif de cette coopération est d'utiliser au mieux la contribution de l'industrie et du secteur privé aux projets et activités du Bureau, de promouvoir les valeurs de l'Organisation des Nations Unies au sein des communautés industrielles et privées, et de protéger l'intégrité et la réputation de l'Organisation ;

h) L'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité a déjà apporté des avantages substantiels, dans le cadre du programme KiboCUBE, qui offre aux pays la possibilité de mettre leur premier satellite en orbite. Le Bureau est encouragé à continuer de rechercher les possibilités permettant aux États Membres d'accéder à l'espace dans le cadre de programmes de coopération internationale. L'industrie spatiale est considérée comme un partenaire important offrant de nouvelles perspectives ;

i) Il est recommandé que le Bureau poursuive ses efforts de renforcement des capacités dans le domaine du droit international de l'espace afin de veiller à ce que les pays soient informés des lignes directrices et des meilleures pratiques internationales en matière de lancement d'objets dans l'espace.

IV. Conclusions

54. Un consensus s'est dégagé sur l'importance du rôle de l'industrie dans la fourniture de solutions susceptibles d'aider les pays à atteindre les objectifs des programmes mondiaux, et il a été recommandé que le Bureau continue de collaborer avec l'industrie à cette fin.

55. Les participants ont souligné l'importance des activités du Bureau concernant le renforcement des capacités, telles que les services consultatifs techniques de UN-SPIDER et les programmes, y compris KiboCUBE, qui permettaient aux pays en développement d'accéder à l'espace.
